

**Le contrat CPH Terme**  
commercialisé par Banque CPH SC agréée et soumis au droit belge

**Fiche de produit**

Le contrat CPH Terme est « **un compte à terme** ». Le compte à terme est un produit d'épargne sur lequel sont placés des dépôts pour une durée déterminée. Les fonds ne sont normalement pas disponibles pendant cette durée. Un précompte mobilier de 30 % est soustrait des intérêts attribués.

Pour ce produit, il n'existe pas de document d'informations clés prévu par la législation

**1. Conditions**

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire.
- Devise : EUR
- Montant minimum : 6.000 euros Montant maximum : pas de maximum.
- Durée minimum : 1 jour Durée maximum : 1 an
- Les fonds ne sont pas disponibles pendant la durée déterminée et sont remboursés à son terme. Vous ne pouvez pas demander le remboursement anticipé de votre contrat avant l'échéance finale.
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte / Web banking.

**2. Rémunération du compte**

Les taux d'intérêt sont fixes pendant toute la durée et dépendent de la durée choisie.

**Taux d'intérêt brut** (sur base annuelle)

	1 jour	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 an
< 25.000 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01%
entre 25.000 et 124.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01 %
entre 125.000 et 249.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01%
entre 250.000 et 499.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01 %
entre 500.000 et 749.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0,01 %
entre 750.000 et 999.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01 %
à partir de 1.000.000 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01 %

**Taux d'intérêt net** (sur base annuelle)

	1 jour	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 an
< 25.000 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
entre 25.000 et 124.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
entre 125.000 et 249.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
entre 250.000 et 499.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
entre 500.000 et 749.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0%
entre 750.000 et 999.999,99 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
à partir de 1.000.000 EUR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

taux d'intérêt sont d'application à la date de ce document et peuvent être modifiés.

Vérifiez les taux applicables le jour du placement.

**Intérêts :**

- Vous avez droit aux intérêts à partir du jour du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au terme de la durée ;
- Les intérêts acquis sont versés à la fin du contrat

Les fonds sont disponibles le jour de la fin de la durée choisie.

### 3. Frais

- ✓ Frais de gestion
- ✓ ouverture : gratuite
- ✓ fermeture : gratuite
- ✓ décompte annuel: gratuit
- ✓ Coûts liés à la production des extraits de compte :
  - Frais d'extraits papier : 12 extraits gratuits par an et par compte. Au-delà, le coût est € 0,05 par extrait.
  - Gratuit si extrait électronique.
  - Envoi par la poste : tarif postal en vigueur.
- ✓ Droit d'écriture de € 0,15.
- ✓ Les frais sont susceptibles d'être modifiés.

### 4. Fiscalité

Un précompte mobilier de 30 % est soustrait aux intérêts bruts pour les personnes physiques. A votre demande, votre banque vous informe de la rémunération nette.

### 5. Informations pratiques

- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. La Banque CPH est affiliée au système légal obligatoire belge de garantie des cas de faillite ou de risque de faillite l'établissement financier, l'épargnant supporte le risque de ne pas retrouver son épargne ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au-delà de 100.000 euros, montant qui tombe sous le mécanisme de protection des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet <http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>
- ✓ Le règlement complet de la banque en matière d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement à votre agence CPH ou sur <https://www.cph.be/epargne/placements-a-terme/compte-a-terme.html>
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.cph.be/epargne/placements-a-terme/compte-a-terme.html> de notre site [www.CPH.be](http://www.CPH.be).
- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Compliance Officer de la Banque CPH, rue Perdue 7 – 7500 Tournai – fax : 069 88 14 95 – Tél 069 88 14 89 – email : [dge@cph.be](mailto:dge@cph.be).
- ✓ Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez dépôts. En l'ombudsman en conflits financiers à l'adresse de suivante :  
North Gate II, Avenue Roi Albert II, 8 bte 2  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/545.77.70  
Fax : 02/545.77.79  
Site internet : [www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be)  
E-mail : [Ombudsman@Ombudsfm.be](mailto:Ombudsman@Ombudsfm.be)
- ✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be).
- ✓ Toute décision d'ouvrir le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'information est correcte à la date du 31 décembre 2020